



1 189 faillites et 104 liquidations en 2024

Selon le dernier décompte du Ministère de la Justice/STATEC, 367 entreprises ont été déclarées en faillite et 22 ont été liquidées au cours du 4^e trimestre 2024.

FAILLITES

UNE HAUSSE DE 30% DES FAILLITES EN 2024 PAR RAPPORT A 2023

En 2024, 1 189 faillites ont été prononcées, ce qui correspond à une hausse de près de 30% par rapport à 2023 (919 faillites). Par rapport à 2023, le nombre de faillites des entreprises à emploi salarié (>0) est en hausse de plus de 26%, alors que celui des entreprises ayant employé plus de 10 salariés au moment de leur faillite a même explosé (+40%).

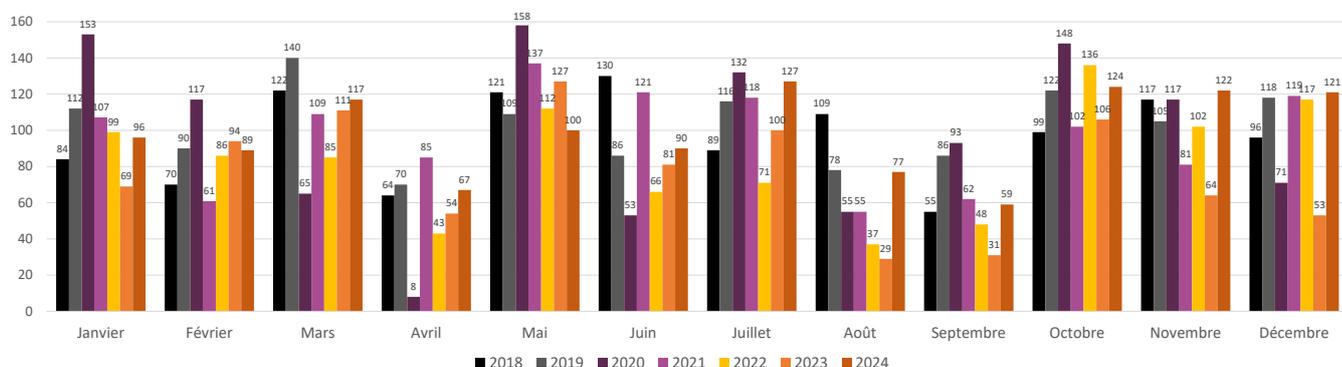
En ce qui concerne les différentes branches d'activités (hors sociétés de type holding et fonds de placements), on peut relever des évolutions contrastées. C'est au niveau du secteur de l'enseignement, de la santé et des autres activités (+65%), de celui de l'Information et de la communication (+50%), et des activités immobilières (+49%) que l'on observe les hausses les plus élevées du nombre de faillites en 2024. D'un autre côté, le nombre de faillites dans les transports et l'entreposage a baissé de 25%, alors qu'il reste à peu près stable pour le commerce.

LES FAILLITES ONT ENTRAÎNÉ 3 316 PERTES DE POSTES D'EMPLOIS SALARIÉS EN 2024

Les 3 316 pertes de postes d'emplois salariés engendrées par les faillites en 2024 sont en forte augmentation par rapport à 2023 (+24%), même s'il s'agit de données encore provisoires, puisque les données concernant l'emploi salarié ne sont pas complètes pour le dernier trimestre de 2024. Les branches les plus touchées par la disparition de postes d'emplois salariés en 2024 sont la construction, l'Horeca et le commerce (avec respectivement 39%, 17% et 14% des pertes totales).

En termes de nombres absolus, ce sont les sociétés de type holding et fonds de placements (143) qui ont été les plus déclarées en faillite en 2024, suivies par les entreprises de la construction (42).

GRAPHIQUE 1 : NOMBRE DE FAILLITES PAR MOIS DEPUIS JANVIER 2018

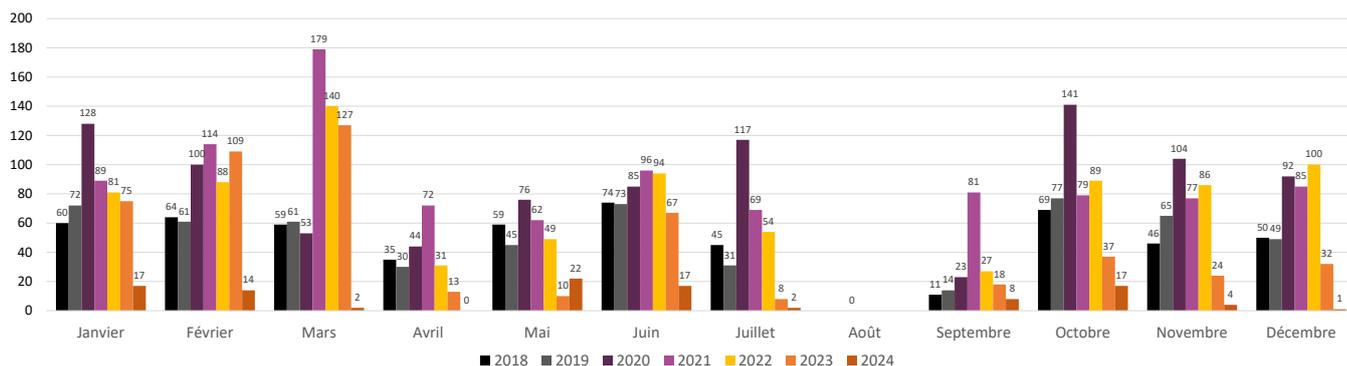


LIQUIDATIONS

BAISSE DE 80% DES LIQUIDATIONS PAR RAPPORT A 2023

Les tribunaux luxembourgeois ont prononcé la liquidation de 104 sociétés en 2024, soit une baisse de 80% par rapport à 2023 (520). C'est en effet à partir du deuxième trimestre 2023 que l'on constate une forte chute du nombre de liquidations judiciaires. Comme les années précédentes, le plus grand nombre de sociétés liquidées en 2024 sont des sociétés de type holding et fonds de placement (46%).

GRAPHIQUE 2 : NOMBRE DE LIQUIDATIONS PAR MOIS DEPUIS JANVIER 2018



Tous ces thèmes peuvent être consultés dans le **Dashboard « Faillites et Liquidations » du STATEC**, publié le 16 janvier 2025. Les statistiques sur les faillites se basent sur le relevé des décisions judiciaires, issu du Registre de commerce et datant du 13 janvier 2025 pour les données les plus récentes.

Le nombre de faillites se calcule comme la somme des « ouvertures » ou « réouvertures » déduction faite des faillites rapportées de la procédure judiciaire « jugements et arrêts déclaratifs de faillite ». Ces chiffres sont provisoires.

Pour en savoir plus

Bureau de presse | ☎ +352 247-88455 | ✉ press@statec.etat.lu

[statistiques.lu](https://www.statec.etat.lu/statistiques.lu)

Cette publication a été réalisée par **Laurent Bley**.

Le STATEC tient à remercier tous les collaborateurs qui ont contribué à la réalisation de cette parution.

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.

Restez connectés ! [Inscrivez-vous à notre newsletter](#)

